

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 55 (1929)
Heft: 22

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

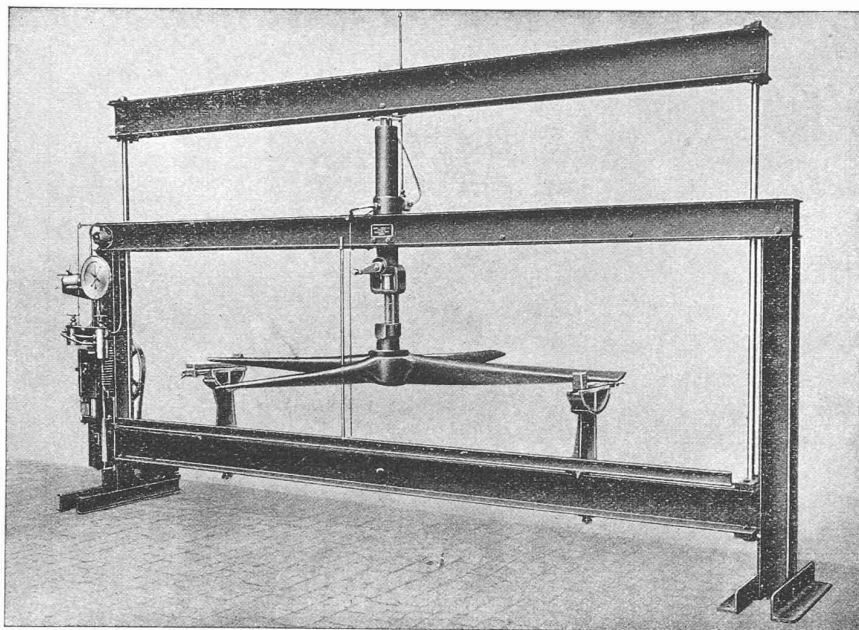


Fig. 13. — Essai à la flexion d'une hélice à 4 pales.

l'index, l'échantillon étant dans la cuve dans une première opération et hors de la cuve dans une seconde. Les lectures sont faites sur un tube gradué en mm et sur un tambour gradué mesurant au centième de millimètre cube près.

Essais des hélices.

Comme pièces de bois très importantes en aéronautique, il faut compter les hélices, qui peuvent être aussi métalliques, d'ailleurs. La maison Amsler construit deux types de machines pour les essais de résistance de ces hélices à la flexion de leurs pales, suivant une méthode imaginée par M. Breuil. Les figures 12 et 13 montrent ces machines qui permettent d'essayer des hélices ayant jusqu'à 4 m de diamètre à deux ou plusieurs pales en les fléchissant sur deux ou plusieurs appuis placés au centre de poussée de ces pales. La machine opère avec une presse à huile et un dynamomètre à ressort. On peut également employer un dynamomètre à pendule. La machine mesure les efforts exercés sur les hélices et les déformations, les flèches concomitantes, et trace automatiquement un diagramme unissant ces deux caractéristiques. Ce diagramme est du plus haut intérêt. Le travail nécessaire pour déformer l'hélice jusqu'à sa limite d'élasticité et jusqu'à sa rupture, rapporté au poids de cette hélice et mesuré par planimétrage du diagramme, est un critère de haute valeur.

Concours d'idées pour l'étude des plans de construction d'un nouveau temple au Landeron.

Rapport du jury.

Le jury désigné pour le jugement de ce concours s'est réuni au collège du Landeron, le 13 septembre 1929, à 10 heures.

Sont présents : MM. Ch.-H. Matthey, architecte à Neuchâtel ; A. Næf, architecte à Lausanne ; Ed. Quartier-La Tente,

pasteur au Landeron ; J. Tanner, industriel au Landeron ; F. Gilliard, architecte à Lausanne, remplaçant de M. A. Laverrière empêché.

M. le pasteur Quartier-La Tente, président de la Société immobilière de la Paroisse protestante nationale de Landeron-Combes ouvre la séance. Il est procédé à la désignation du président du jury en la personne de M. Ch.-H. Matthey et du rapporteur, M. Fred. Gilliard.

M. Ch.-H. Matthey donne lecture d'un rapport sur l'examen préliminaire des projets établis en date du 11 septembre par MM. Mohr et Grandjean, employés à l'intendance des Bâtiments de l'Etat. Ce rapport constate que 12 projets ont été présentés, dans le délai fixé, projets qui sont tous recevables aux termes du programme, ils sont classés dans leur ordre de réception.

En outre, la vérification des données fournies par chaque concurrent en regard des clauses du programme, un tableau comparatif des surfaces, volumes et coût présumés, dûment contrôlés, un tableau comparatif des surfaces des principaux locaux et

de la répartition des places dans la salle de culte et la salle paroissiale, préparés par les soins de M. Matthey, sont présentés à chacun des membres du jury, avec ordre et clarté, en un cahier qui contient également le programme et autres pièces qui ont servi de base au concours.

Le président renseigne le jury sur la réponse qui a été donnée à tous les concurrents inscrits sur une question posée concernant l'interprétation d'un point du programme, savoir, si la salle paroissiale prévue en étage séparé de la salle du culte pouvait être, cas échéant, juxtaposée à celle-ci.

Cette interprétation a été admise.

Les membres du jury présents la veille, MM. Matthey, Næf, Quartier-La-Tente et Tanner ont déjà passé en revue les envois exposés.

Il est procédé, en séance plénière, à un nouvel examen général des projets, puis à une visite de l'emplacement réservé à la construction. Après quoi le jury estime être en mesure d'entreprendre un premier tour d'élimination.

Sont éliminés, parce qu'ils ne paraissent pas suffisamment étudiés ou ne satisfont pas pratiquement ou architecturalement aux conditions du programme, trois projets.

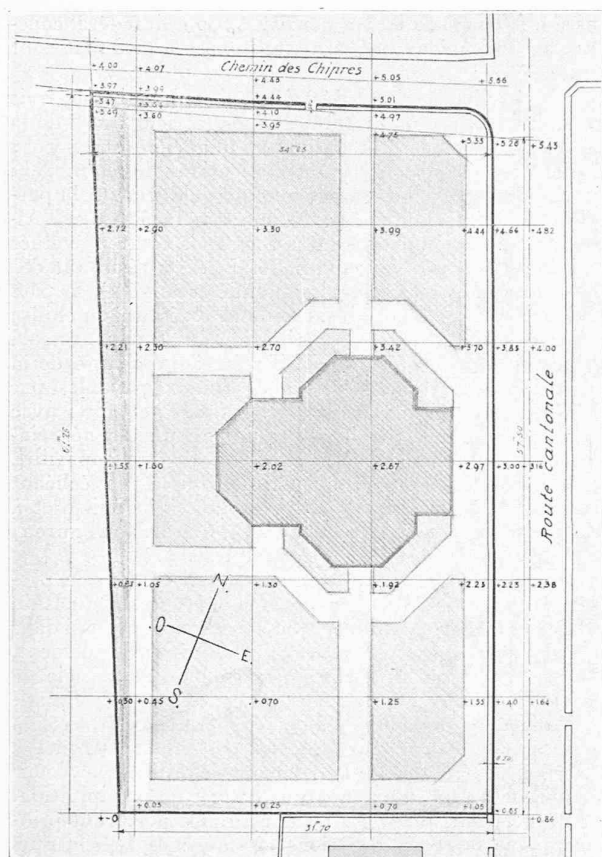
Au second tour d'élimination trois autres projets sont écartés. Ces projets dénotent une étude plus approfondie du problème posé et une meilleure interprétation des clauses du programme, mais n'y répondent qu'imparfaitement ou incomplètement.

Poursuivant son examen, le jury décide, en un troisième tour, d'éliminer encore trois projets.

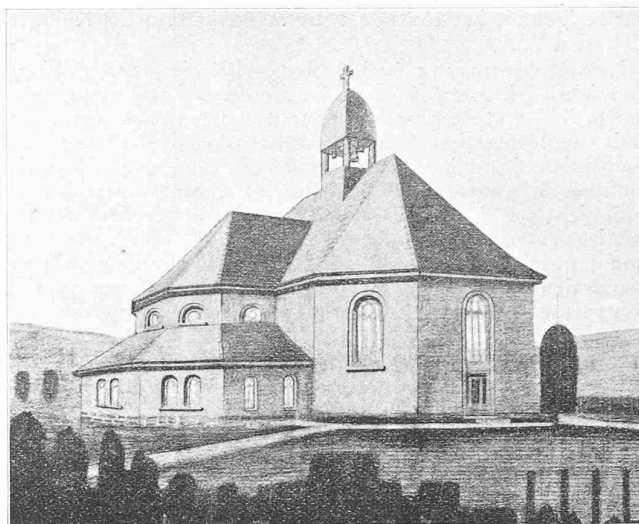
Restent en présence les projets 1, 2 et 4.

N° 4 «Orgues». — Ce projet est le seul qui marque une recherche originale dans le sens d'une adaptation du programme à une forme architecturale particulière au temple protestant.

L'implantation indiquée, dans le milieu du terrain, avec accès à l'est, est bonne, mais l'espace devant l'entrée, le recul donné à la façade sont insuffisants. L'entrée, le vestibule, l'accès à la galerie sont un peu étriqués. La solution consistant à loger la galerie dans le toit à la mansarde du porche est défectueuse. Les proportions générales de la construction sont un peu trop exiguës, les dégagements, en particulier. Le nombre des places disponibles est de 300, y compris les places

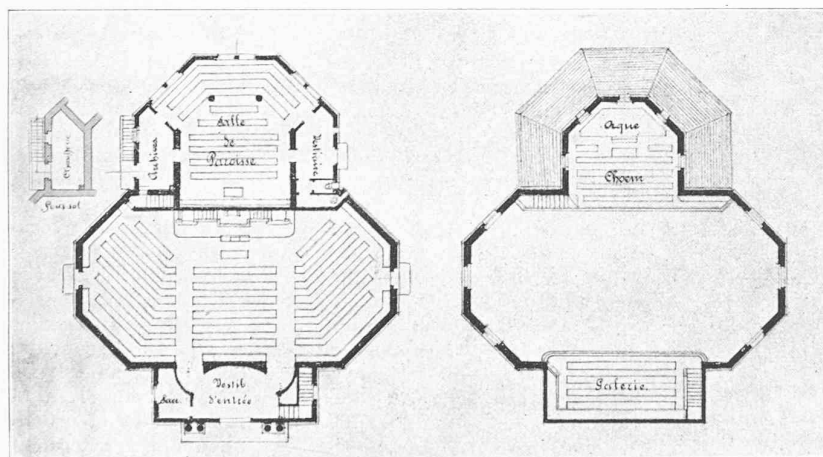


Plan de situation. — 1 : 600.

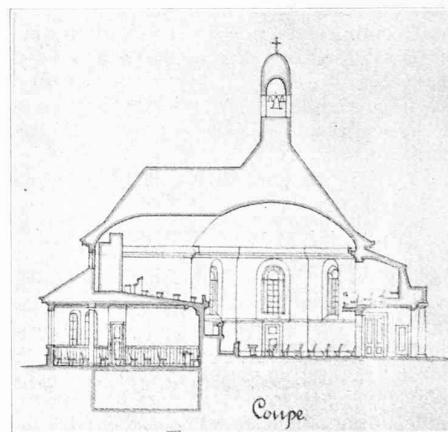


CONCOURS POUR LE TEMPLE DU LANDERON

1^{er} Prix : Projet « Orgues », de M. E. Boitel, architecte
à Colombier.



Plans du rez-de-chaussée et de la galerie. — 1 : 400.



Coupe. — 1 : 400

du chœur, alors que celles-ci devaient être comptées en plus. L'emplacement de la chaire, face à l'entrée, est préférable à celui qui est proposé, en variante. La sacristie est mal placée, le local de la bibliothèque trop petit.

Un agrandissement général et proportionnel des dimensions du plan serait possible et désirable. La disposition de la grande salle en forme d'octogone allongé se traduit très heureusement dans le volume de la bâtisse. La façade principale manque de grandeur. Il y aurait lieu de remanier le motif de l'entrée. La forme du clocheton aurait pu être mieux étudiée, en harmonie avec la masse de l'édifice.
(A suivre.)

Convention entre la Suisse et l'Allemagne sur la régularisation du Rhin entre Strasbourg- Kehl et Istein.

Voici la teneur de ce traité qui a pour but d'assurer l'aménagement du Rhin, de Bâle à Strasbourg, pour la grande navigation et, par là même, les communications de la Suisse avec la mer.

ARTICLE PREMIER. — La Confédération suisse et le Reich allemand conviennent d'entreprendre sans délai et de poursuivre sans interruption la régularisation du Rhin entre Strasbourg-Kehl et Istein, conformément au projet¹ approuvé

¹ Voir le texte de cette approbation à la page 125 du *Bulletin technique* du 23 mai 1925.